



Perte/vol recommandé

Par **Helbal**, le **12/09/2024** à **15:31**

Bonjour,

Mon recommandé a été perdu, je dirais plutôt volé car son contenu a été utilisé. J'ai ouvert une réclamation mais je n'ai plus la preuve de dépôt (j'ai en ma possession le numéro de suivi).

Ont-il le droit, de ce fait, de clôturer mon dossier et de ne donner aucune suite pour faute de présentation de preuve de dépôt?

Sans preuve de dépôt puis-je déposer plainte?

Merci

Par **miyako**, le **12/09/2024** à **21:36**

Bonsoir

avec le n° de suivi on peut retrouver trace ,surtout que tout est informatisé . le mieux serait d'imprimer l'historique de votre suivi depuis votre ordinateur et avec cela déposer une réclamation écrite en recommandé AR auprès du service client de la poste.Dans le cas de contestation ,vous pourrez saisir le médiateur de la poste .

Cordialement